



GROUPE
TAVINI
HUIRAATIRA



Question Orale

(Séance du mardi 24 septembre 2024)

Adressée à Monsieur **Moetai BROTHERSON**, Président de la Polynésie française, en charge du Tourisme, des Transports aériens internationaux, de l'Égalité des territoires, de l'Aménagement, du Foncier, des Affaires internationales, de l'Économie numérique et des Conséquences des essais nucléaires

Monsieur le Président,

En votre qualité de Ministre du Logement, je souhaite vous adresser mes préoccupations concernant les dossiers de logements de l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH), remontant à avant notre prise de fonction en mai 2023.

Un courrier daté du 28 juin 2023 déposé par ma collègue Tahia BROWN et par moi-même le 03 juillet 2023, destinés à madame la ministre des solidarités et du logement, révélaient déjà des retards dans la délivrance des arrêtés du Conseil des Ministres nécessaires à l'acquisition des habitations.

Il m'a été rapporté que des résidents des Tuamotu, en attente de ces logements, ont commencé à effectuer des paiements échelonnés et anticipés pour s'assurer de l'obtention de leur logement, sans possession des arrêtés requis.

Cette pratique, antérieure à notre mandat, soulève des interrogations sérieuses quant à la légalité de ces versements anticipés, qui semblent contraires aux principes réglementaires.

Monsieur le Président, pourriez-vous m'éclairer sur les points suivants :

1. Quelles démarches avez-vous initiées pour enquêter sur ces versements ? Quels mécanismes ont été instaurés pour s'assurer que ces procédures adhèrent aux règles de transparence et de légalité ?
2. Quelle est la position du Gouvernement face à cette situation qui semble porter préjudice à une partie de nos habitants en attente de logements ?
3. Pouvez-vous me fournir un état des lieux détaillé des personnes impactées par ces versements, ainsi qu'un calendrier précis pour la régularisation des dossiers en attente et la délivrance des arrêtés du Conseil des Ministres ?
4. Je sollicite également la mise en place d'un audit indépendant à l'OPH, non seulement pour examiner ces procédures spécifiques, mais aussi pour identifier et analyser tout autre dysfonctionnement non encore signalé, afin de garantir l'intégrité et la transparence des processus à venir.

Cet audit permettra de faire toute la lumière sur les pratiques actuelles et de s'assurer que les règles en vigueur sont respectées dans l'intérêt de tous nos administrés.

Je vous remercie pour votre attention à cette question essentielle et attends une réponse claire ainsi que des actions concrètes pour assurer que de tels agissements ne se reproduisent plus.

Je vous remercie de votre attention monsieur le président.

Ernest TEAGAI

